



**OIDEL**

Nº 1 janvier 2012

OIDEL Siège international  
8, Rue Le Corbusier CH- 1208  
Genève  
Tel. + 41 22 789 29 49  
oidel@oidel.org/www.oidel.org



# newsletter

## Importante renovación del Comité Ejecutivo



Luisa Ribolzi y Charles Glenn en el coloquio final del proyecto IPPE. Madrid 2011

En diciembre la Asamblea General ha elegido a seis nuevos miembros del Comité Ejecutivo. Se trata de la renovación más importante del Comité desde la fundación de la organización. Los nuevos miembros del Comité son personalidades bien conocidas en el ámbito de la educación.

Se trata de **Francis Delperée**, profesor y presidente del grupo CdH en el Senado de Bélgica, **Paz Gutiérrez Cortina**, Diputada y Secretaria de la Comisión de Educación del Congreso de Mexico, **Luisa Ribolzi**, profesora y miembro de la Agencia Nacional de Evaluación de las Universidades de Italia, **Maria Lurdes Rodrigues**, profesora y Ex-Ministra de Educación de Portugal, **Angel Sanchez**, Director financiero del grupo de escuelas Institució Familiar d'Educació de España y **Luca Volontè**, Diputado del Parlamento

italiano y Presidente del grupo del Partido Popular Europeo en la Asamblea Parlamentaria del Consejo de Europa.

Saludamos su incorporación al Comité agradeciéndoles su interés por nuestro trabajo. Viniendo de formaciones políticas diversas : derecha, izquierda y centro, estamos seguros que su aporte será decisivo en esta nueva etapa de OIDEL que se abrió el pasado año con el nuevo Plan estratégico.

2011 ha sido un año especialmente relevante para OIDEL : finalización del proyecto IPPE, relación mas estrecha con la UNESCO y el Parlamento Europeo, fortalecimiento de la Plataforma sobre el derecho a la educación y trabajo con el Relator Especial sobre derecho a la educación, participación en la creación de una red de Cátedras UNESCO sobre derecho a la educación y educación en derechos humanos. Aprobación, por último, de la Declaración sobre la educación y formación en derechos humanos por la Asamblea General de las Naciones Unidas.

Quisiera, por último agradecer a los miembros del Comité que finalizan su mandato su apoyo constante durante todos estos años, apoyo sin el cual hubiese sido imposible realizar estos logros.

Alfred Fernandez, Director General

## Projet IPPE: Premier instrument pour évaluer la participation des parents

### Lancement de l'Observatoire de la participation des parents

Le Rapport européen de mai 2000 sur la qualité de l'éducation scolaire considère la participation des parents comme indicateur de qualité. Le projet IPPE a donc développé des indicateurs de participation des parents dans l'enseignement obligatoire qui relèvent d'une approche basée sur les droits. Ceux-ci doivent permettre d'évaluer la situation de la participation dans chacun des pays étudiés et faciliter ainsi le monitoring des politiques éducatives.

Le lancement de l'Observatoire de la participation des parents a eu lieu à Madrid le 16 décembre dernier. Il fut présenté dans le cadre d'un colloque réunissant tous les partenaires du projet IPPE, les différentes parties prenantes de l'éducation ainsi que des experts internationaux. A cette occasion, nous avons également profité de l'expertise de ce panel pour présenter les cinq modules de formation élaborés par le projet. Nous avons ainsi ouvert un débat sur la qualité et la participation dans les systèmes éducatifs afin d'en appréhender les enjeux et contribuer à une éducation de qualité pour tous.

#### IPPE

Le projet IPPE (Indicateurs de Participation des Parents dans l'Enseignement obligatoire) recherche l'amélioration de la gouvernance en éducation grâce au renforcement de la participation des parents. Ce projet qui est financé par l'Union Européenne et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche couvre 15 pays de l'Union Européenne, soit 82% de la population scolaire en Europe. Des autorités publiques responsables de l'éducation sont également associées au projet afin de permettre l'élaboration d'un outil qui puisse être utilisé par les pouvoirs publics et mis à disposition de toutes les parties prenantes du système éducatif. IPPE a en effet développé un instrument composé d'indicateurs basés sur les droits (information, choix, recours et participation), permettant d'évaluer la situation de la participation des parents. Son rapport final fait l'objet d'une publication qui vient de paraître sous le titre : *L'implication parentale au sein de l'école, Une approche innovante pour une éducation de qualité*, L'Harmattan, Paris, 2010 (en français et en anglais).

[www.parentsparticipation.eu](http://www.parentsparticipation.eu)

Dans le but de d'assurer la visibilité et de pérenniser ses résultats, IPPE lance un Observatoire de la participation des parents dans le but d'améliorer:

- la transparence des systèmes éducatifs,
- le pilotage des politiques par les pouvoirs publics,
- et la participation des parents.

L'Observatoire de la participation des parents dans l'enseignement obligatoire (disponible sur le site [parentsparticipation.eu](http://parentsparticipation.eu)) est un espace indépendant d'information et de recherche. Il a été créé par un consortium européen - Réseau européen sur la gouvernance de l'éducation en Europe (REGE) - composé d'universités et d'acteurs de la société civile qui oeuvrent depuis une dizaine d'années à l'amélioration de la gouvernance des systèmes éducatifs.

L'Observatoire est un dispositif de surveillance et d'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la participation des parents qui permet une analyse comparée des politiques dans un domaine pertinent eu égard à la qualité de l'éducation. Il donne aux autorités publiques des points de repère objectifs permettant la mise en œuvre de réformes.

L'Observatoire propose par ailleurs des modules de formation dont le but est de faciliter l'appropriation de l'approche basée sur les droits et l'utilisation des indicateurs afin de mesurer l'état de la participation dans un pays donné. A cet effet, les outils développés s'adressent à tout public et sont adaptables à des contextes divers. Chacun des modules se compose d'une partie théorique et décline diverses activités pour les différentes parties prenantes de l'éducation.



L.Volonté, R. Navarro-Valls, A. Vega et A. Fernandez lors du colloque final du projet IPPE. Madrid 2011

## Résultats et commentaires

Malgré des différences notables entre les pays, cette étude nous a permis de constater un développement législatif important des droits individuels et collectifs des parents. La participation des parents est mesurée par l'indicateur global qui recueille les quatre indicateurs portant sur les droits (information, choix, recours et participation) que le projet a étudié.

Le Royaume Uni, la Belgique et la Suède sont les pays dans lesquels les droits analysés sont les plus favorables à la participation des parents.

D'une manière générale, le droit d'information est l'un de ceux qui a obtenu le meilleur score dans l'ensemble des pays étudiés.

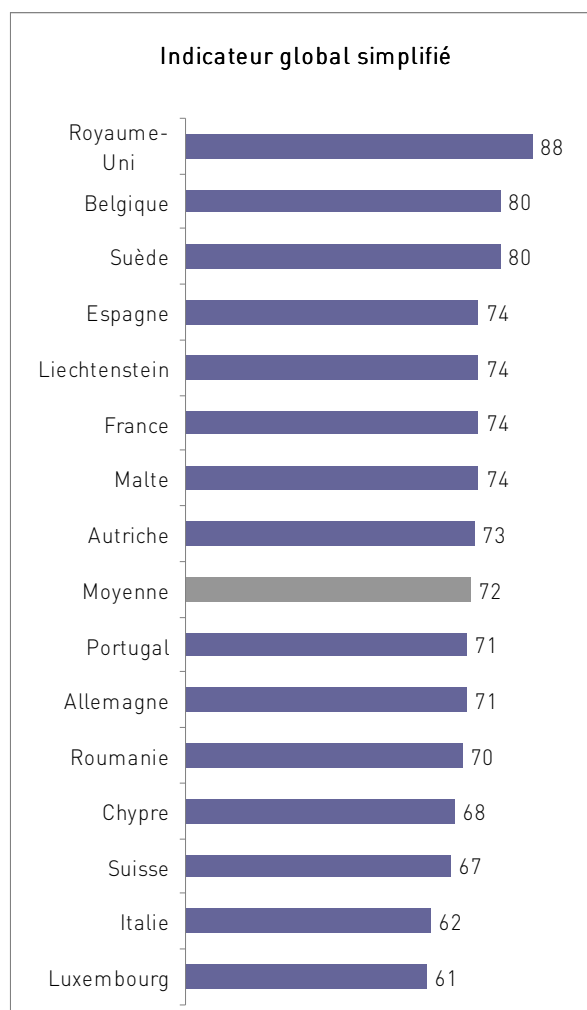
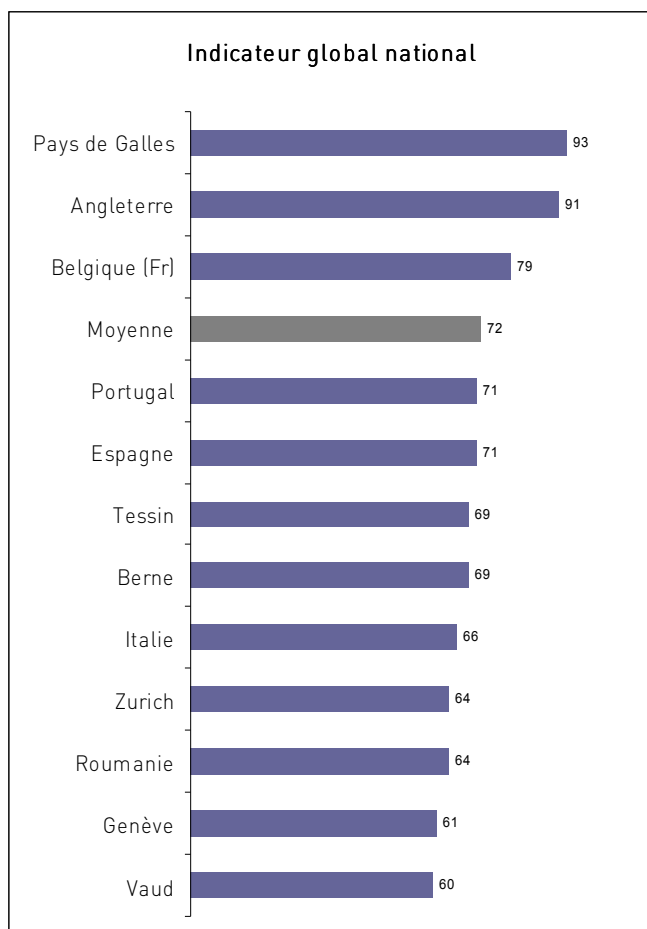
Le droit de participation lui, est le droit qui a obtenu le plus petit score dans les pays partenaires.

## Conclusions

Le but de ce projet était d'élaborer des indicateurs simples, d'utilisation facile, des indicateurs citoyens qui permettent à tout un chacun de connaître la situation de la participation.

La recherche a tout d'abord montré la nécessité de mettre en place des dispositifs reflétant les attentes et opinions des parents. L'utilisation de l'Eurobaromètre par exemple, pourrait permettre l'établissement d'indicateurs plus proches de la réalité. Ce manque d'informations n'est pas spécifique à la participation des parents, il concerne l'ensemble des systèmes éducatifs européens.

De plus, nous avons constaté une absence généralisée de l'approche basée sur les droits tant dans le domaine de la participation des parents que dans le système éducatif en général.





OIDEL Siège international  
8, rue Le Corbusier CH- 1208 Genève

Tél. +41 22 789 29 49  
Fax. +41 22 789 29 22  
oidel@oidel.org www.oidel.org



Oidel est une ONG avec statut consultatif auprès des Nations Unies ( Conseil Economique et Social), l' UNESCO et le Conseil de l' Europe.

Oidel is a non-profit, non- governmental organisation, with consultative status with the United Nations, UNESCO and the Council of Europe.

Oidel es una ONG con estatuto consultivo antes las Naciones Unidas ( Consejo Económico y Social), la UNESCO y el Consejo de Europa.

## Le développement inclut les libertés et la démocratie

### Intervention orale dans le Groupe de travail sur le droit au développement (14 – 18 novembre 2011)

Il faut en effet prendre au sérieux le droit au développement. Beaucoup de pays hier se sont prononcés dans ce sens. Le droit au développement existe bel et bien, à la fois comme norme internationale et comme concept. La Déclaration définit le développement comme « *un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent* ».

La rédaction combine à bon escient les droits civils avec les droits sociaux et économiques lorsqu'elle parle de *processus global, économique, social, culturel et politique*. Elle considère aussi le droit au développement comme un droit à la fois individuel et collectif quand elle affirme qu'il vise *le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus*. Enfin, elle insiste fortement sur la participation *active, libre et significative*. Dans son article 2, la Déclaration fait encore une affirmation capitale en énonçant que *l'être humain est le sujet central du développement*. Nous savons que la Déclaration voulait ainsi corriger l'assimilation trop facile qui était faite entre développement et croissance économique – et que cette assimilation, malheureusement, persiste encore.

Le développement est donc essentiellement humain. La remise en valeur de *l'adjectif humain* par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui peut

paraître superflue au premier abord, révèle quelque chose d'important. Cette mise en évidence du caractère humain du développement est d'autant plus essentielle que celui-ci était alors pensé quasi exclusivement en termes de croissance économique. Et pourtant, la Déclaration parlait bien de la personne humaine comme étant au centre du développement.

Nous connaissons le rôle d'Amartya Sen dans ce changement conceptuel. Pour celui-ci, le développement « *peut être considéré comme le processus par lequel les libertés réelles des personnes s'accroissent* ». Je peux me considérer développé, si je suis libre, libre de choisir le type de vie qui me semble bon. Le développement inclut ainsi les libertés, la liberté politique évidemment, tout comme la démocratie. Cette notion de développement est d'une importance cruciale parce qu'en insistant sur les libertés, elle rend caduque le débat entre droits civils et politiques d'un côté et droits sociaux de l'autre, ainsi que le débat entre libertés et droits.

L'article 3 alinéa 1 affirme : *Les États ont la responsabilité première de la création des conditions nationales et internationales favorables à la réalisation du droit au développement*. Et dans l'alinéa 3, on peut lire: *Les États ont le devoir de coopérer les uns avec les autres pour assurer le développement et éliminer les obstacles au développement. Les États doivent exercer leurs droits et s'acquitter de leurs devoirs de façon à promouvoir un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États et à encourager le respect et la jouissance des droits de l'homme*.

Claire de Lavernette, OI DEL